



## Règlement intérieur du Centre Social et Culturel Petit Colombes

*Le Centre social et culturel Petit Colombes* est animé et géré par l'association AVEC (Association pour le Vivre-Ensemble à Colombes).

Le centre social et culturel est ouvert aux habitants du Petit-Colombes et de Colombes en priorité, sans distinction de sexe, d'origine, ni de convictions, qu'elles soient politiques, religieuses...

Le centre social et culturel Petit Colombes est un lieu d'accueil, d'informations, d'initiatives et d'éducation populaire.

Une ouverture d'esprit, ainsi que le partage des valeurs de solidarité, de laïcité et d'écoute sont attendus de la part des participants.

Les activités proposées favorisent l'accès aux droits, les pratiques culturelles, sportives, les actions collectives, la participation, l'entraide...

L'inscription est nécessaire pour participer aux activités et sorties. Cela permet aussi d'être informé et d'être couvert par une assurance.

### **Les modalités d'inscription**

Toute personne qui désire s'inscrire au centre social et culturel, individuellement ou pour sa famille, doit être majeur et fournir des coordonnées postales et téléphoniques.

Les personnes inscrites bénéficient de l'accès à toutes les activités du centre social et culturel, suivant les modalités (délais, horaires, règles de priorité, participation financière, réservations préalables...) qui sont décrites pour chacune d'entre elles.

L'inscription est valable un an de septembre à août.

Son montant est fixé chaque année par l'assemblée générale de l'association.

À partir de février, le coût de l'inscription est réduit de moitié.

L'inscription est non remboursable.

### **L'accès aux activités**

Certaines activités nécessitent une participation financière spécifique.

Le tarif de la plupart des activités régulières est soumis au quotient familial établi par la ville de Colombes.

Le remboursement d'une activité se fait pour des raisons de santé, sur présentation d'un certificat médical, et dans le cas d'un déménagement, au prorata des séances restantes.

Les participants inscrits sont assurés pendant le déroulement des activités.

Un certificat médical est demandé pour la pratique d'activités à caractère sportif. De même, une tenue spécifique est nécessaire pour certaines activités.

Au-delà de 3 cours annulés, le CSC fera son possible pour proposer le remplacement en fonction des possibilités du professeur et de la disponibilité des locaux.

Dans la mesure où certaines activités destinées aux enfants peuvent être perturbées par la présence des parents, ceux-ci devront impérativement attendre à l'extérieur de la salle d'activité.

## **La participation et l'information**

L'inscription permet d'être informé grâce au programme bimestriel du centre social et culturel. L'affichage est régulièrement mis à jour à l'accueil, où des informations complémentaires sont apportées.

De même, les horaires d'ouverture du centre sont affichés à l'accueil.

En cas de modification de l'horaire d'une activité, les participants seront informés.

Chaque personne inscrite peut faire des propositions aux animateurs des activités et à l'équipe salariée, qui seront soumises au comité d'usagers. Chaque personne peut aussi être sollicitée ou se proposer pour donner du temps et apporter ses compétences. Elle doit alors accepter les principes de la charte du bénévole.

Le comité d'usagers est composé de personnes volontaires qui proposent des idées au conseil d'administration et à la direction de l'association AVEC.

## **Respect de règles**

Chaque participant s'engage à avoir une attitude respectueuse avec l'intervenant, l'équipe du CSC, ainsi qu'avec les membres du groupe.

## **Résiliation**

En cas de non-respect des règles, des personnes ou des valeurs portées par le CSC, la direction du centre peut résilier la participation à une activité, voire demander au bureau une résiliation définitive de l'inscription de la personne concernée. Dans ce cas, aucun dédommagement ou remboursement n'intervient.

## **Les locaux**

Il est de la responsabilité de chacun de respecter les locaux. Ils sont réservés exclusivement aux activités du centre et des partenaires. Aucun prêt ou location ne sera accepté pour des événements privés, des réunions d'organisations politiques ou confessionnelles.

## **Le matériel**

Les équipements et le matériel du centre sont réservés exclusivement aux activités qui s'y déroulent. Toute dégradation fera l'objet d'une déclaration à l'assurance et d'une demande de réparation du préjudice.

Nom et Prénom

.....

Date et signature *précédé de la mention « lu et approuvé »*